

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 22 (1893)
Heft: 6

Artikel: Enseignement de la géographie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

Depuis longtemps on se plaint du matériel employé pour l'enseignement de la géographie dans les écoles primaires de la Suisse romande. Pour que cette branche devienne ce qu'elle doit être — une science d'observation et de raisonnement enseignée par la vue, au moyen de la carte, et non avec l'aide unique de la mémoire machinale — il faut que l'élève ait sous les yeux de bonnes cartes, claires, faciles à lire en même temps que suggestives. Non seulement l'Allemagne et l'Autriche, mais même la France et l'Italie, nous ont devancés sous ce rapport. La plupart des manuels de géographie mis dans les mains des écoles populaires romandes, aussi bien que la carte murale de Suisse ne sont plus à la hauteur des exigences modernes. Pour certains degrés, les manuels manquent même complètement.

Les autorités fédérales et cantonales se sont émues de cet état de choses. Elles ont compris que, par suite de l'exigüité du marché suisse et des hésitations bien légitimes des auteurs et des éditeurs qui craignent de se lancer avec leurs seules forces dans des entreprises par trop aléatoires, leur devoir est de s'occuper de l'établissement d'un bon matériel d'enseignement.

Sur la proposition du Département fédéral de l'Intérieur, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un projet tendant à faire élaborer par la Confédération, d'après les derniers procédés, une carte murale de Suisse qui sera distribuée gratuitement à toutes les écoles primaires et secondaires de notre patrie.

En même temps, un projet qui intéresse plus particulièrement la Suisse romande va entrer dans la période d'exécution. Il est dû à l'initiative de M. le conseiller d'Etat, J. Clerc, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

Désirant procurer aux écoles primaires des manuels-atlas, dans lesquels la carte géographique et le texte qui l'explique et la commente soient en regard l'un de l'autre, et sachant qu'une telle publication ne peut être entreprise que dans le cas d'une entente entre plusieurs cantons, il convoqua à Neuchâtel une commission consultative chargée d'élaborer le plan de manuels successifs s'accordant avec les méthodes et les programmes d'enseignement de la géographie dans les cantons romands. Puis il saisit de la question la conférence des Directeurs de l'Instruction publique de la Suisse romande réunie en automne dernier, à Fribourg, et constata ses dispositions très favorables.

Tout récemment une décision définitive a été prise. Dans une conférence tenue à Neuchâtel, le 4 avril 1893, MM. les conseil-

lers d'Etat J. Clerc, pour le canton de Neuchâtel, et E. Ruffy, pour le canton de Vaud, ont adopté le plan dressé par la Commission consultative, et décidé que la publication commencera par le manuel-atlas destiné au degré des écoles primaires.

Ils se sont mis d'accord pour désigner un seul rédacteur responsable de l'ensemble de l'œuvre, et, dans chaque canton, un collaborateur chargé de la description spéciale du canton; ensuite ils ont institué une Commission de surveillance, à raison de trois membres par canton, avec laquelle le rédacteur devra s'entendre pour le plan et les détails de la publication.

M. le professeur W. Rosier, à Genève, a été nommé rédacteur responsable, et MM. les professeurs Schardt et Elzingre, collaborateurs, le premier pour le canton de Vaud, le second pour celui de Neuchâtel. La Commission de surveillance sera composée de MM. Guex, directeur de l'Ecole normale de Lausanne. H. Viret, directeur du Gymnase cantonal de Vaud, qui nommera prochainement un troisième membre, et de MM. L. Latour, inspecteur des écoles primaires, Edouard Clerc, directeur des écoles primaires de la Chaux-de-Fonds, et Charles Knapp, professeur à l'Académie, représentant le canton de Neuchâtel.

A la suite d'une conférence qui a eu lieu le 22 avril dernier à Genève, entre MM. les conseillers d'Etat J. Clerc et E. Richard, ce canton a adhéré à l'œuvre proposée, et nommé sa Commission de surveillance de trois membres.

Le canton de Berne a été consulté, et l'on espère qu'il se montrera favorable à l'entreprise.

L'élaboration de manuels-atlas, renfermant un grand nombre de cartes en plusieurs couleurs, n'aurait pu être tentée par un canton seul, car le tirage aurait été trop faible et le coût des ouvrages trop élevé; grâce à l'entente intervenue, ils pourront être livrés à un prix relativement très réduit.

(*L'Étincelle.*)

BIBLIOGRAPHIES

I

Nouvelle méthode d'accompagnement du plain chant, à l'usage du clergé, des séminaires et des maîtrises, par M. l'abbé Em. Brune, chez Haton, Paris, ou chez l'auteur, à Noseroy (Jura).

Notre fin de siècle est caractérisée par une production presque phénoménale d'ouvrages littéraires, didactiques, etc. La musique n'a pas échappé à cette fièvre. Les compositeurs fourmillent, les traités d'harmonie et les méthodes se succèdent sans interruption; mais combien de ces ouvrages ont le sort de la reine des fleurs, dont parle Malherbe: « Ils vivent ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. »